

# Comment expliquer la prime covoiturage courte distance à vos habitants ?

éhop vous propose un texte pré-rédigé et des visuels à reprendre intégralement ou pour piocher des idées !

- Pour votre site Internet et vos réseaux sociaux
  - Actualités
  - Pages mobilité/transports
- Pour vos bulletins municipaux et communiqués presse

**Proposition de visuels : > [téléchargeables ICI](#) <**

2 visuels au choix : le visuel explicatif détaillé ou le visuel simplifié :

**100€ pour le conducteur prime covoiturage courte distance**  
Comment toucher la prime ?

- inscrivez-vous sur l'application mobile de covoiturage **Questgo** utilisez l'application sur 10 trajets et validez chaque trajet conducteur et passager(s) doivent le faire
- réalisez 10 trajets en covoiturage en 3 mois
- trajets courte distance  $\leq 80$  km
- 1er trajet en 2023
- communiquez vos permis de conduire [conducteur] et pièces d'identité valides [conducteur et passager(s)]
- activez la géolocalisation de vos trajets conducteur et passager(s) doivent le faire
- Un même conducteur ne peut toucher qu'une seule fois la prime courte distance.

en Bretagne et Pays de la Loire l'objet public gratuit

**questgo.fr**

25€ au 1er covoiturage  
75€ au 10ème covoiturage  
Versement dans les trois mois qui suivent le covoiturage

**+ 100€** de prime covoiturage longue distance (3 trajets de  $\geq 80$  km le trajet) cumulable avec la prime courte distance

En savoir [www.questgo.fr/mobilite](http://www.questgo.fr/mobilite)

ehop  
covoiturons-nous

**100€ pour le conducteur**

**questgo.fr**  
covoiturons-nous  
La plateforme de covoiturage publique et gratuite de l'Ouest !

Google Play App Store

**Proposition de texte :**

## Pour vos réseaux sociaux :

🚗 Vous êtes conducteur 🚗 ?

Vous pouvez toucher la #prime #covoiturage du quotidien de 100 € en covoiturant avec Ouestgo sur 10 trajets inférieurs à 80 km chacun. 10 trajets en covoiturage, c'est par exemple 5 aller-retour au travail. C'est vite fait !

Comment toucher la prime ? RDV sur [ouestgo.fr/mobilite](https://ouestgo.fr/mobilite)

## Pour vos bulletins ou communiqués de presse :

### ■ Comment toucher la prime covoiturage courte distance de 100 € ?

**Vous êtes conducteur ? Vous pouvez toucher la prime covoiturage de 100 € en covoiturant avec Ouestgo sur 10 trajets inférieurs à 80 km chacun. 10 trajets en covoiturage, c'est par exemple 5 aller-retour au travail. C'est vite fait !**

L'État affiche son ambition de lutter contre la voiture solo. Parmi ses propositions, une prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance. Comment toucher la prime ? On vous explique tout !

*Utiliser soit le texte ci-après soit le visuel explicatif détaillé page précédente.*

#### **Le covoitreur conducteur doit remplir les conditions suivantes :**

- Réaliser 10 trajets en covoiturage en France, d'une distance inférieure ou égale à 80 km
- Effectuer un premier trajet en covoiturage en tant que conducteur en 2023, puis effectuer 9 autres trajets dans les 3 mois suivants
- Effectuer ses trajets en utilisant une application mobile de covoiturage éligible : par exemple **Ouestgo**, l'application publique et gratuite cofinancée par [nom de la communauté de communes]
- Avoir le permis de conduire et renseigner son numéro de permis de conduire
- Accepter la géolocalisation de ses trajets (conducteur et passager doivent le faire)
- Communiquer une pièce d'identité valide (conducteur et passager doivent le faire)
- Ne pas avoir bénéficié de chèque carburant ou carte cadeau dans le cadre d'opérations CEE chez les opérateurs Blablacar, Klaxit et Karos dans les 3 dernières années

#### **Le versement de la prime est réalisé en deux temps :**

- Un premier versement de 25 € est réalisé dans les trois mois qui suivent le 1er covoiturage
- Un deuxième versement de 75 € est réalisé dans les trois mois qui suivent le 10ème covoiturage

Une seule demande de prime est possible par conducteur et il n'est pas possible de refaire une demande auprès d'une nouvelle plateforme.

#### **La prime covoiturage longue distance est cumulable avec la prime courte distance :**

À noter que l'État propose, selon un principe similaire, une prime pour les trajets supérieurs à 80 km, cumulable avec la prime covoiturage du quotidien.

En savoir plus : <https://ouestgo.fr/mobilite>